

Informations de base	
2015/2641(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: cas de manquement et cas de manquement grave aux règles de la politique commune de la pêche qui peuvent entraîner l'interruption du délai de paiement ou la suspension des paiements	
Complétant 2011/0380(COD)	
Subject	
3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2015)01984	27/03/2015	